

Conditions générales de vente et de livraison

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et de livraison sont valables pour toutes les livraisons et prestations de service de la Société Neofas AG (ci-après dénommée « Neofas ») à ses clients en Suisse, au Liechtenstein et dans tous les pays européens.

En passant commande, l'acheteur, respectivement l'ordonnateur reconnaît expressément les présentes conditions. Les dérogations à nos conditions ne sont effectives que si elles sont confirmées par écrit par nos soins. Les conditions d'achat ou d'approvisionnement du client ne s'appliquent que dans la mesure où nous les avons expressément acceptées par écrit. Il ne peut être dérogé à cette exigence de forme écrite.

2. Passation de commande

Les commandes sont réputées avoir été passées par ordre écrit, électronique ou téléphonique. Les commandes sont également réputées avoir été passées et confirmées par une confirmation de commande signée par le client ou par l'acceptation des marchandises livrées.

3. Etendue des livraisons et prestation de services

Les livraisons et les services de Neofas sont énumérés de manière exhaustive dans la confirmation de commande, y compris les pièces jointes.

4. Documentation technique / spécifications

Les données techniques contenues dans les brochures et les catalogues ne sont pas contraignantes tant qu'elles ne font pas partie d'une confirmation de commande. Les détails figurant dans les documents techniques ne sont contraignants que s'ils sont expressément garantis.

5. Conditions de paiements / Prix

Les conditions mentionnées dans l'offre ou la confirmation de commande s'appliquent aux paiements. Des déductions non autorisées seront facturées ultérieurement. En cas de retard de paiement, Neofas est en droit de facturer les frais de rappel correspondants et les intérêts de retard.

Neofas se réserve le droit de demander un paiement anticipé (pour les premières commandes) ou un acompte sur les commandes importantes.

Les prix indiqués s'entendent hors TVA légale, au départ de Tagelswangen et dans chaque cas pour la quantité demandée. Les prix indiqués dans la documentation et les fiches tarifaires sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

La durée de validité des prix est indiquée soit dans l'offre, soit dans la confirmation de commande.

Les commandes exécutées après cette date seront facturées aux tarifs en vigueur au moment de l'exécution.

Pour la main-d'œuvre et les services, les prix en vigueur au moment de l'exécution de la commande seront facturés. Seules les créances incontestées ou légalement établies donnent droit au client de compenser le remboursement. Le client n'est en droit de faire valoir un droit de rétention que si sa demande reconventionnelle est fondée sur la même relation contractuelle.

Les prestations de Neofas comprennent la préparation des plans, basée sur des plans fournis par le client.

L'exécution effective et la première modification des plans sont effectuées gratuitement par Neofas. À partir de la deuxième modification de plan par le client, ce supplément de service engendrera des frais que Neofas pourrait facturer au client.

6. Conditions de livraison

La date de livraison prévue sera indiquée aussi précisément que possible en fonction des meilleures estimations. Toutefois, elle ne peut être garantie. Neofas n'assume aucune responsabilité pour les coûts indirects résultant des retards.

Dans le cas de commandes sur appel, la disponibilité des stocks ne peut être garantie. Toutefois, Neofas s'efforcera de se procurer ou de fabriquer les articles manquants le plus rapidement possible. Les articles spéciaux, qui ne sont pas tenus en stock, ne sont commandés que lorsqu'un appel de commande précis est effectué.

L'annulation après avoir passé une commande ainsi que le retrait de ces articles n'est possible que dans des cas, exceptionnels, des frais de traitement seront facturés. Si, avec le consentement de Neofas, la date de rappel est ultérieurement reportée (après que la commande a été passée), Neofas se réserve le droit de facturer ces articles indépendamment de ce report. Si le matériel doit être stocké chez Neofas, des frais de stockage peuvent être facturés.

7. Conditions d'expédition et de transport

Neofas dispose du libre choix du moyen de transport. Sauf accord écrit contraire, les frais de transport ne sont pas inclus dans le prix du produit. Le transport vers le chantier est effectué sans déchargement ni montage. Si aucune instruction spéciale d'expédition n'est prescrite, le mode d'expédition le moins cher sera choisi.

En cas de livraison express, les frais supplémentaires seront facturés. Le transport est aux frais et aux risques et périls du destinataire, même dans le cas des envois qui sont livrés franco de port à la station de réception. Si le chantier n'est pas accessible aux camions, le client doit déterminer le nouveau lieu de livraison en temps utile. Les réclamations concernant les dommages dus au transport doivent être notifiées par écrit au transporteur responsable, immédiatement après leur constat par l'acheteur. Tout dommage de transport découvert peut également être notifié directement sur l'accusé de réception / bon de livraison du transporteur. En outre, nous devons être informés immédiatement du préjudice, le cas échéant, par e-mail.

8. Transfert des avantages et des risques

Les avantages et les risques sont transférés à l'acheteur au plus tard lors de l'enlèvement de la marchandise (par un transporteur ou l'acheteur).

9. Examen / réclamations lors de la livraison de la prestation

Les éventuels écarts et / ou défauts doivent être signalés à Neofas par écrit dans les 7 jours ouvrables (à compter de la réception de la marchandise).

La responsabilité de Neofas ne peut être engagée pour des retards de livraison dus à des incidents survenus durant ou à la suite du transport.

10. Garantie

Le délai de prescription pour les demandes de garantie est de 2 ans à compter de la date de livraison pour tous les produits et matériaux livrés. Les produits défectueux ou défectueux seront remplacés gratuitement. Toute autre prétention de l'acheteur est exclue.

Pour les produits qui sont remplacés pendant la période de garantie, une nouvelle période de garantie de 12 mois s'applique.

11. Exclusion de la garantie

Tous les produits non fournis par Neofas sont exclus de la garantie.

Sont également exclus:

- **Les dégâts causés par une utilisation et une exploitation inappropriée (non-respect d'instructions sur emballages et fiches techniques)**
- **Dommages dus à une manipulation et un stockage inadéquat**
- **Dommages causés par le feu / catastrophes naturelles et d'origine humaine**

La garantie expirera prématurément si une intervention ou un traitement n'est pas effectué par Neofas ou l'un de ses organismes agréés. Si le Client est en défaut de paiement pour des garanties qui ne sont pas liées aux services fournis par Neofas, Neofas est en droit de suspendre ses services jusqu'à ce que le paiement intégral soit effectué.

12. Reprise de marchandise

Toutes les marchandises livrées ne seront reprises qu'après accord préalable. Une copie du bon de livraison ou de la facture doit être jointe au renvoi, avec mention du nom du collaborateur avec lequel l'accord a été conclu. Les marchandises retournées, correctement livrées par Neofas, doivent se trouver dans leur emballage d'origine et être conformes au programme de vente en vigueur. Le montant crédité correspond à 70 % de la valeur des marchandises précédemment facturées. Les frais de transport et d'emballage sont à la charge du client. Les marchandises livrées de manière incorrecte ou échangées sous garantie par Neofas seront reprises ou échangées gratuitement. Le retour des marchandises doit faire l'objet d'un accord préalable avec Neofas.

13. Responsabilité en matière de produits

Dans la mesure où la propre responsabilité de l'acheteur n'est pas déjà engagée (p.ex. en raison de traitement non conforme, de modifications des produits, de conception erronée, de non-respect des directives techniques, de conseils ou d'utilisation inadéquats, etc.), la responsabilité en matière de produits de Neofas doit être examinée. Dans ce cas, l'acheteur peut adresser directement à Neofas toute personne lésée qui aurait engagé une action contre lui.

14. Lieu de juridiction et droit applicable

Les tribunaux ordinaires du siège social de Neofas sont compétents pour les litiges découlant du contrat et des relations juridiques qui en découlent.

Le droit suisse s'applique. L'application des dispositions des conventions des Nations Unies sur les contrats de vente internationaux (CVIM) est expressément exclue.

15. Nullité de certaines dispositions

Si une disposition des présentes conditions générales de vente et de livraison ou un accord individuel issu de cette relation commerciale est ou devient invalide pour une raison quelconque, la validité des autres dispositions ou accords individuels n'est pas affectée.

La disposition invalide est remplacée par une disposition de remplacement qui correspond, ou du moins se rapproche le plus possible, de l'objectif de la disposition dont les parties contractantes auraient convenu si elles avaient eu connaissance de l'invalidité. Il en va de même en cas de lacunes.

16. Echantillons

Les échantillons sont facturés, 50% du montant seront crédités lors de la commande.

Valable dès mars 2022